



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Montauban, le 26 juin 2020

Accueil du public : retour à la normale dans les services de l'Etat

Dans le cadre de la reprise progressive d'activité, les services de l'Etat accueillant du public ont mis en place des modalités particulières pour permettre aux usagers de contacter les services.

- la préfecture de Tarn-et-Garonne

- Le point d'accueil numérique : ouvert le lundi, mercredi et vendredi matin de 8h30 à 12h00 sur RDV au **05 63 22 82 00** jusqu'au 03 juillet.
- Le bureau de la sécurité routière : Pas d'accueil du public jusqu'à nouvel ordre.
Les usagers sont invités à envoyer leurs demandes d'information par mail sur les boites fonctionnelles suivantes :
Sanction des droits à conduire : pref-suspension-permis@tarn-et-garonne.gouv.fr
Commission médicale : pref-commissionmedicale@tarn-et-garonne.gouv.fr
Manifestations sportives : pref-epreuvesportives@tarn-et-garonne.gouv.fr
Agrément et cartes professionnelles : pref-agrement@tarn-et-garonne.gouv.fr
- Le bureau des étrangers : Accueil du public prioritaire uniquement sur RDV.
Les usagers sont invités à envoyer leur demande d'information par mail à l'adresse : pref-etrangers@tarn-et-garonne.gouv.fr
 - La durée de validité de certains titres ayant été prolongée (article 24 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 et l'article 15 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020) les personnes détentrices de ces titres ne sont pas considérées comme prioritaires.
 - Depuis le 15 juin 2020, les démarches les plus simples se font désormais en ligne. Consulter la rubrique « saisine de l'État par voie électronique » sur le site www.tarn-et-garonne.gouv.fr
 - La procédure d'échange des permis de conduire délivrés par des États n'appartenant ni à l'U.E ni à l'EEE sera disponible à compter du 04 août 2020 sur le portail de l'ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

- la sous-préfecture de Castelsarrasin :

- sur RDV au 05.63.22.82.00 ou sp-castelsarrasin@tarn-et-garonne.gouv.fr
Le point d'accueil numérique réouvrira ses portes cet été

- la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

- L'accueil téléphonique est ouvert tous les jours du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h au 05 63 22 82 00
L'accueil physique est possible sur rendez-vous.
Pour toute question urgente, vous pouvez contacter la DDCSPP par mail : ddcspp@tarn-et-garonne.gouv.fr

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle
pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr

05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18
2, allée de l'Empereur - 82000 Montauban

- l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)

- Les rendez-vous physiques seront admis progressivement jusqu'à la mi-juillet.
L'accueil téléphonique reste ouvert du lundi au vendredi de 8h30/12h00 et 13h30/16h30 (16h00 le vendredi) au 05.63.91.87.00.

Pour toutes questions économiques et sociales sur le coronavirus :

marie-paule.pellegrin@direccte.gouv.fr : 05-63-91-87-14

- la direction départementale des territoires (DDT)

- Accueil du public sur rendez-vous uniquement, que ce soit au Carmel ou à la maison de l'Etat :
 - Carmel : 05 63 22 23 24
 - MDE : 05 63 22 85 60
- L'accueil téléphonique général reprend normalement au Carmel pour l'ensemble des services hébergés :
 - lundi, mardi et jeudi : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00
 - mercredi et vendredi : 9h00 à 12h00
 - veille de jour férié (sauf mercredi et vendredi) : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00

En dehors de ces horaires, pour les questions urgentes, vous pouvez adresser vos messages sur : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

- Pour vous aider dans vos démarches, quelques lignes directes pour vous répondre :
 - permis de conduire/éducation routière, reprise des examens : les mercredi, jeudi, vendredi au 05 63 22 24 44 (ou envoyez vos messages sur l'adresse : ddt-auto-ecoles@tarn-et-garonne.gouv.fr)
 - permis de construire : 05 63 22 25 04
 - fiscalité de l'urbanisme : 05 63 22 85 47
 - accessibilité des établissements recevant du public : 05 63 22 24 52
 - conventions ANAH : 05 63 22 23 20
 - PAC : 05 63 22 24 90

- la direction départementale des finances publiques (DDFIP)

- L'accueil du public dans les centres des finances publiques et les trésoreries du département reprennent selon les modalités habituelles.

Les usagers sont invités à privilégier les démarches en ligne à partir du site internet impots.gouv.fr permettant aux particuliers et aux entreprises d'effectuer un large panel d'actions depuis leur espace numérique (déclarer, payer, ajuster son taux de prélèvement à la source, effectuer des simulations, signaler un changement de situation familiale, trouver de la documentation etc...).

Pour les questions les plus complexes, les usagers ont également la possibilité de solliciter un rendez-vous en ligne en se rendant dans la rubrique « contact » située en bas de page d'accueil du site impots.gouv.fr.

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle
pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr

05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18
2, allée de l'Empereur - 82000 Montauban

Ils peuvent par ailleurs contacter, en priorité, le **0809 401 401** (appel non surtaxé) ou leur SIP (service impôts des particuliers) de rattachement aux numéros suivants (de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30):

SIP Montauban	SIP Moissac
05 63 21 57 00	05 63 04 64 00

- l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Accueil des ressortissants uniquement sur rendez-vous : le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h et le mardi et vendredi de 13h30 à 16h.

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 05 63 22 82 99.

Retrouvez toutes les actualités de l'ONACVG de Tarn-et-Garonne sur :

<https://www.onac-vg.fr/services/service-departemental-de-onacvg-du-tarn-et-garonne>.

- la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

Depuis le 11 mai, et dans le cadre de la reprise progressive de l'activité à l'issue de la période de confinement, les services de la DSDEN sont en mesure d'accueillir le public.

Afin de respecter les consignes sanitaires et de protéger les usagers et les personnels, l'accueil est organisé exclusivement sur rendez vous :

- à partir du site de la DSDEN à l'adresse : http://www.ac-toulouse.fr/pid33149/nous-contacter.html#Contacter_la_DSDEN_de_Tarn-et-Garonne
- ou par téléphone au 05.36.25.71.82 aux heures d'ouverture au public (9h-12h et 14h-17h)

Ces modalités d'accueil resteront en vigueur jusqu'au 24/07 au soir, date de la fermeture au public pour la période estivale.

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle
pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr

05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18
2, allée de l'Empereur - 82000 Montauban